

# CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2019

**L'an deux mille dix-neuf**, le quatre octobre, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Victurnien, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMBON, Maire de Saint-Victurnien.

**Présents** : Duchambon Jean, Beige Laurence, Toulemont Jacques, Simonneau Marie-Cécile, Béchu Pascal, Gorce Adeline, Reijasse Stéphanie, Lacère Jean-Michel, Boissou Jean-Luc, Lesport Isabelle

**Absents excusés** : Baudet Emmanuel, Douady Jérôme, Lefebvre Maud, Michel Guillaume, Nouvel Léa Pedro Sandra, Sarre Guillaume.

**Secrétaire de séance** : Stéphanie REIJASSE.

Monsieur le Maire donne lecture du précédent compte-rendu qui est approuvé à l'unanimité.

## **ORDRE DU JOUR :**

- Point sur les différentes commissions communales
- Informations diverses
- Questions diverses

Pose de la 1<sup>er</sup> pierre de la base de loisirs multi activités intercommunale de Saint-Victurnien prévue le 12 octobre 2019 à 11h, sur invitation de la Communauté de communes, en présence du représentant du Conseil départemental, régional, de la Communauté de communes.

## **Terra aventura Saint-Victurnien**

Gros succès depuis son ouverture mi-juillet 2019 avec une majorité de commentaires positifs :

- juillet : 877 découvertes soit 3859 personnes
- août : 1155 découvertes soit 5082 personnes

Des impacts favorables ont été constatés par les propriétaires du bar, de l'épicerie et du tabac. La réfection des toilettes semble nécessaire compte tenu des touristes accueillis.

## **PLU**

Processus de validation, d'étude sur le terrain... en cours, mais long

## **Ecole de musique**

Toiture refaite durant l'été, et travaux intérieurs achevés avant la fin du mois.

Le conseil municipal des jeunes a fait un voyage d'une journée à la découverte de nos institutions le 9 juillet 2019 : visite de la Mégisserie de Saint-Junien, des locaux de la Communauté de communes POL, du Conseil Départemental et de la Préfecture de Haute-Vienne.

## **Vente maison Mme CUISINIER**

Projet de vente de la maison léguée par Mme CUISINIER : plusieurs visites et une proposition à 55 000€. Compte tenu du montant des travaux à prévoir, avis favorable de Conseil Municipal pour la vente au montant proposé.

## **Association**

Création d'une nouvelle association « les nounous en folies » regroupant des Assistantes Maternelles de la commune, ayant pour but de se réunir les mardis matins en sus des réunions dans le cadre du RAM (relai des assistantes maternelles) les jeudis matins. Présidente : Marie-France VINTENAT. Avis favorable du Conseil municipal pour accorder une subvention de 100€ comme aide au démarrage.

## **Mouvements du personnel communal**

**Au niveau du secrétariat de mairie** : Véronique Maurange est partie en détachement pour 1 an → elle est remplacée par Annabelle Rivet pour 3 mois.

**A la cantine scolaire** : Amandine DOUILLET est en arrêt maladie → une remplaçante jusqu'au 18 octobre, puis une autre ensuite ;

**A la maternelle** : l'ATSEM Sylvie Mériglier revient après les vacances de Toussaint à mi-temps thérapeutique, avec en complément une remplaçante ATSEM.

Marie-Jo Toulement part en retraite le 31 octobre 2019. Un recrutement est en cours pour son remplacement en CDD. Plusieurs candidatures ont été reçues, les entretiens auront lieu le 15 octobre.

**RAM** : il manque toujours un intervenant.

**Bibliothèque** : bon succès du « petit déjeuner/lecture » du 21 septembre 2019, dans le cadre des journées de lutte contre l'illettrisme : environ 40 adultes+ 15 enfants.

**Familles rurales** : le procès de l'ancienne directrice s'est tenu au tribunal de Limoges le 20 septembre 2019. Elle a été condamnée pour abus de confiance et détournement d'argent à 10 mois de prison avec sursis, mise à l'épreuve de 2 ans et à rembourser 48 000 € à l'association.

**Local du judo** : le propriétaire souhaite vendre. Une estimation du bien a été demandée par la commune à France domaines.

Problématique du stationnement devant la pharmacie, le coiffeur et la boulangerie ; il conviendrait de réfléchir à l'aménagement du centre bourg, mais dans un 1<sup>er</sup> temps, à minima, d'aménager et de signaler le parking du cabinet médical.

Le prochain calendrier des manifestations communales n'inclura pas celle organisées par la mairie au-delà des élections du prochain Conseil Municipal. De même, en 2020, la réunion des associations ne se tiendra pas avant celle-ci.

Compte tenu d'un changement de réglementation, installations envisagées de DAE (défibrillateurs) à l'école et à la Bernardie.

Pour les travaux de réaménagement de la garderie, une aide de la Caf a été sollicitée en termes de réglementation à suivre.

Défilé d'Halloween le 31 octobre 2019 : un arrêté municipal sera pris pour couper la circulation dans les rues principales ce soir-là.

Traitements des déchets verts : la commune dispose d'un espace comme lieu potentiel d'installation d'un broyeur de la Communauté de Communes, mais uniquement si la gestion en est assurée par celle-ci.